

Le 3 décembre 2018.

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 3 décembre 2018, à 19h30, à laquelle sont présents :

Mesdames Roseline Boucher, Nancy Delisle, conseillères  
Messieurs Michel Roy, Jean-Marie Poulin, conseillers  
Formant quorum sous la présidence du maire, Madame Luce Périard

Madame Lise Nolette et Monsieur Jean-Luc Lavigne sont absents.

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Mme Luce Périard ouvre la séance et fait la lecture du projet de l'ordre du jour, complété de quelques sujets supplémentaires.

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par Mme Roseline Boucher et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel qu'amendé.

Les élus ayant tous reçu une copie des procès-verbaux du 5 et du 15 novembre 2018 et confirmant en avoir pris connaissance, on en dispense la lecture et on passe à leur adoption (après une correction du nom de famille de M. Poulin au procès-verbal du 5 novembre).

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense et le paiement des factures suivantes, à partir de la liste préparée par la secrétaire :

Salaires des élus	dernier versement	5 433,01 \$
SEAO-Constructo	addenda AIRRL	22,19
Forfait Campagna	nov. déc.-18	11 497,50
Energie Sonic	chauffage garage	1 588,15
La Nouvelle union	annonce règ. zonage	408,16
Gesterra	vidange fosses (6)	1 103,23
Monty Sylvestre		362,68
Gesterra	tonnage écocentre	8,23
Vivaco	quincaillerie	12,84
Christiane Leblanc		2 313,64
Mario St-Cyr	all. dép.	300,00
....	loc. mach. nov. 18	550,00
....	ass. + élec.	761,68
Gilles Leblanc	c.c. nov.	100,00
Alain René	surveillance + facturation internet	560,51
Gesterra	transport matières déc.-18	3 488,28
‘	traitement des matières nov.	972,37

SAAQ	licence souffleur	303,32
Rogers		52,26
Télébec	usine	96,54
Excavation Marquis Tardif	rang 2 sud	3 523,85
“	route du 10 <sup>e</sup> rang SUB	1 384,93
“	installations septiques (2)	17 780,88
René Poisson inc.	quin.	29,52
Petite caisse	poste enregistrée constat	12,40
Postes Canada	100 timbres	97,73
Vivaco	produit nettoyant c.c.	6,08
Buropro Citation	livres biblio.	70,25
Rabais Campus	revues biblio.	112,29
Sani-Sécur G.D.	caisse papier brun + savon main	67,50
Comité action famille	renouvellement adhésion	43,69
Postes Canada	circulaires	29,94
Receveur Général Canada		1 083,32
Hydro Québec	éclairage public	220,14
Sogetel	garage	33,30
....	c.c.	69,89
....	bureau	69,29
....	internet	413,91
Comité dérogation mineure	4 pers. X 15 \$ chacun	60,00
Cuisines collectives des Bois-Francis	participation	104,00
Groupe EnvironneX		95,43
Gesterra	vidange fosses repayé	793,50
Mario St-Cyr	quin.	8,05
Marius Marcoux et Fils	réparation éclairage	185,34
Energies Sonic	diesel	3 181,92
Monty Sylvestre		259,05
Robitaille Équipement	coueteaux charrue	4 439,18
Hydraulique Vigneault	moteur sableuse	435,42
Hamel Propane		411,37
Vivaco	ampoules c.c.	23,04
Percotec	étude particulier repayé emprunt	833,57
Projet lumières Noël		239,41
Loisirs collectifs	achats divers	1 559,50
Coop. Solidarité	participation rés. 2017 boites postales	1 260,00
Gesterra	frais adm. Collecte et transport	41,86
CRSBP	livres biblio.	84,48
Santinel	cours secourisme chargée projet	125,32
	Total	<u>69 123,94 \$</u>

Salaires des employés : 5 399,27 \$

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes dans la salle.

**01-12-18 RÉSOLUTION ADOPTANT LE RÈGLEMENT 398 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 326 ÉDICTIONNANT LE PLAN D'URBANISME ET CONCERNANT LA MODIFICATION D'UNE PARTIE DES LIMITES DE LA ZONE INONDABLE DE LA RIVIÈRE NICOLET**

Il est proposé par Mme Roseline Boucher, appuyée par M. Jean-Marie Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la résolution 01-12-18 aux fins d'adopter le règlement numéro 398 modifiant le règlement numéro 326 édictant le plan d'urbanisme et concernant la modification d'une partie des limites de la zone inondable de la rivière Nicolet.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 398 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 326 ÉDICTANT LE PLAN D'URBANISME ET CONCERNANT LA MODIFICATION D'UNE PARTIE DES LIMITES DE LA ZONE INONDABLE DE LA RIVIÈRE NICOLET**

---

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham a adopté le règlement numéro 326 édictant le plan d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** la municipalité modifie une partie des limites de la zone inondable de la rivière Nicolet afin d'effectuer la concordance de son plan d'urbanisme au règlement 381 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska ;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal juge opportun de modifier le plan d'urbanisme afin d'agrandir l'affectation « Commerciale » à même l'affectation « Publique et institutionnelle »;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné par Mme Roseline Boucher conseiller(ère) à la séance ordinaire du 2 octobre 2018;

**ATTENDU QU'**un projet de règlement a été présenté au Conseil municipal à la séance du 2 octobre 2018, en vertu de l'article 445 du Code municipal;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique à l'égard du projet de règlement a été tenue le 5 novembre 2018;

**POUR CES MOTIFS** il est proposé par le/la conseiller(ère) Mme Nancy Delisle et appuyé par le/la conseiller(ère) M. Jean-Marie Poulin qu'il soit adopté le règlement numéro 398 modifiant le règlement numéro 326 édictant le plan d'urbanisme, lequel est placé en annexe pour en faire partie intégrante.

Adopté à l'unanimité ce 3 décembre 2018.

Luce Périard, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1  
Directrice générale et secrétaire trésorière

**02-12-18 RÉSOLUTION ADOPTANT LE RÈGLEMENT 399 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 327 CONCERNANT LA MODIFICATION DES LIMITES D'UNE PARTIE DE LA ZONE INONDABLE DE LA RIVIÈRE NICOLET AINSI QUE DIVERSES DISPOSITIONS**

Il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par M. Jean-Marie Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la résolution 02-12-18 aux fins d'adopter le règlement numéro 399 modifiant le règlement de zonage numéro 327 concernant la modification des limites d'une partie de la zone inondable de la rivière Nicolet ainsi que diverses dispositions.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 399 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 327 CONCERNANT LA MODIFICATION DES LIMITES D'UNE PARTIE DE LA ZONE INONDABLE DE LA RIVIÈRE NICOLET AINSI QUE DIVERSES DISPOSITIONS**

---

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham a adopté le règlement de zonage numéro 327;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal souhaite effectuer la concordance de son règlement au schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska ;

**ATTENDU QUE** les dispositions relatives aux zones de mouvement de terrain sont modifiées afin de concorder avec le règlement numéro 344 modifiant le schéma d'aménagement;

**ATTENDU QU'**une partie des limites de la zone inondable de la rivière Nicolet est modifiée afin de concorder avec le règlement numéro 381 modifiant le schéma d'aménagement;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal juge opportun de modifier le règlement de zonage afin de créer la zone C8 à même la zone P1 et d'ajouter certains usages liés à la récréation extensive dans les zones AF1 et AF2;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné par M. Jean-Marie Poulin conseiller(ère) à la séance ordinaire du 2 octobre 2018;

**ATTENDU QU'**un projet de règlement a été présenté au conseil municipal à la séance du 2 octobre 2018, en vertu de l'article 445 du Code municipal;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique à l'égard du projet de règlement a été tenue le 5 novembre 2018;

**ATTENDU QU'**aucune demande valide pour la participation à un référendum n'a été reçue par la Municipalité à l'égard du second projet de règlement;

**POUR CES MOTIFS** il est proposé par le/la conseiller(ère) Mme Roseline Boucher et appuyé par le/la conseiller(ère) Mme Nancy Delisle qu'il soit adopté le règlement numéro 399 modifiant le règlement de zonage numéro 327, lequel est placé en annexe pour en faire partie intégrante.

Adopté à l'unanimité ce 3 décembre 2018.

Luce Périard maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1  
Directrice générale et secrétaire trésorière

**03-12-18      RÉSOLUTION ADOPTANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 400  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 330 SUR LES PERMIS ET CERTI-  
FICATS, CONCERNANT LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ZONES DE  
MOUVEMENT DE TERRAIN.**

Il est proposé par Mme Roseline Boucher, appuyée par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la résolution 03-12-18 aux fins d'adopter le règlement numéro 400 modifiant le règlement numéro 330 sur les permis et certificats, concernant les dispositions relatives aux zones de mouvement de terrain.

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 400 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 330 CONCERNANT LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ZONES DE MOUVEMENT DE TERRAIN**

---

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham a adopté le règlement sur les permis et certificats numéro 330;

**ATTENDU QUE** la municipalité modifie son règlement afin d'effectuer la concordance avec le règlement numéro 344 modifiant le Schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné par M. Michel Roy, conseiller(ère) à la séance ordinaire du 2 octobre 2018;

**ATTENDU QU'**un projet de règlement a été présenté au Conseil municipal à la séance du 2 octobre 2018, en vertu de l'article 445 du Code municipal;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique à l'égard du projet de règlement a été tenue le 5 novembre 2018 ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le/la conseiller(ère) M. Jean-Marie Poulin et appuyé par le/la conseiller(ère) Mme Nancy Delisle qu'il soit adopté le règlement numéro 400 modifiant le règlement numéro 330 sur le permis et certificats, lequel est placé en annexe pour en faire partie intégrante.

Adopté à l'unanimité ce 3 décembre 2018.

Luce Périard, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1  
Directrice générale et secrétaire trésorière

**Avis de motion** est donné par Mme Roseline Boucher de même que le dépôt et la présentation du règlement numéro 401, pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2019 et les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations.

### **04-12-18 DATES DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL 2019**

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

En conséquence, il est proposé par Mme Nancy Delisle, secondée par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham pour l'année 2019. Ces séances se tiendront le lundi et débuteront à 19h30 :

14 janvier, 4 février, 4 mars, 1<sup>er</sup> avril, 6 mai, 3 juin, 8 juillet, 12 août, 9 septembre, 7 octobre, 4 novembre et 2 décembre 2019.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

### **05-12-18 LETTRE DE GARANTIE COOP SOLIDARITÉ**

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler la lettre de garantie effective au 15 janvier 2019 au montant de 27 000 \$ pour la Coop de Solidarité de Notre-Dame-de-Ham, au bénéfice de Harnois Énergies, pour une période d'un (1) an.

**06-12-18            DEMANDE AIDE FINANCIÈRE CUISINES COLLECTIVES  
BOIS-FRANCS**

Il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser une aide financière aux Cuisines collectives des Bois-Francis pour 2019, au montant de 104 \$.

Nous recevons le suivi des services de la SPAA pour 2018.

**07-12-18            APPEL DE CANDIDATURES SSJB**

Il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par M. Jean-Marie Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre en candidature pour le prix Lionel-Groulx remis par la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec, M. Florent Charrest, natif de la municipalité, pour son beau travail de recherche et d'écriture pour promouvoir l'histoire de Notre-Dame-de-Ham, vérifier et compléter des informations de certains volumes déjà parus et assurer la pérennité des mémoires de nos anciens résidents.

Il y a eu le dépôt de nouveaux rôles d'évaluation pour 6 municipalités de la MRC d'Arthabaska cette année.

Il y a 2 consultations publiques MADA-MRC d'Arthabaska prochainement, pour les personnes que ça intéresse. Warwick et St-Samuel.

**08-12-18            APPEL À SOUTENIR LES CERCLES DE FERMÈRES DU  
QUÉBEC**

Considérant que les Cercles de Fermières du Québec sollicitent l'appui des différentes municipalités du Québec ;

Considérant que les Cercles de Fermières, par leur bénévolat, soutiennent plusieurs causes locales à travers la province ;

Considérant que les Cercles de Fermières distribuent dans les hôpitaux, les CSSS, à certaines églises et auprès des démunis des milliers d'objets faits par ses membres ;

Considérant que les Cercles de Fermières distribuent des objets de première nécessité dans les maisons de femmes battues et de soins palliatifs, à Centraide, à la Société du cancer et à la Saint-Vincent-de-Paul, à travers le Québec ;

Considérant que les Cercles de Fermières amassent des fonds pour de nobles causes, dont la fondation OLO, qui aide les futures mamans dans des milieux défavorisés à donner naissance à des bébé en santé, Mira qui poursuit l'objectif d'accroître l'autonomie des personnes handicapées et de favoriser leur intégration sociale en leur fournissant des chiens développés et entraînés pour répondre à leurs besoins en adaptation et en réadaptation, ainsi qu'à l'Associated Country Women of the World (ACWW), dont le mandat est de financer des projets à travers le monde pour aider les femmes pauvres à changer leur avenir ainsi que celui de leurs enfants ;

Considérant que plus de 450 municipalités de la province ont appuyé le projet rassembleur des « tricots graffiti » et que celui-ci a eu des retombées économiques sur toutes les municipalités grâce à la Route des tricots graffiti, qui a permis à plusieurs municipalités de se faire connaître ;

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham est fière d'appuyer les Cercles de Fermières par la fourniture, notamment, d'un local gratuit et de services de photocopies ;

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer les Cercles de Fermières du Québec dans leur sollicitation d'aide auprès de d'autres municipalités.

**09-12-18            PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET – PRO-  
JETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION, demande d'aide de 13 000 \$**

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;  
Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;  
Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;  
Pour ces motifs, il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par M. Jean-Marie Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de Notre-Dame-de-Ham approuve les dépenses d'un montant de 14 507,10 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Les élus reçoivent le portrait d'une démarche de lutte à la pauvreté et à l'exclusion menée dans notre municipalité en 2017.

#### **10-12-18 ASSEMBLÉE SPÉCIALE BUDGET 2019**

Il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents de tenir une assemblée spéciale pour adopter le budget 2019, lundi le 17 décembre à 19 heures. Affichage 8 jours avant.

#### **11-12-18 RENOUVELLEMENT TOURISME BOIS-FRANCS**

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham renouvelle son adhésion à Tourisme Bois-Francis, au coût de 160 \$.

#### **12-12-18 BUDGET RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DES 3 MONTS**

Il est proposé par Mme Roseline Boucher, appuyée par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham adopte le budget de la Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts pour 2019, au coût total de 249 575,94 \$, et notre participation au montant de 26 437,20 \$.

#### **13-12-18 Circulation des camions de bois – demande de collaboration aux propriétaires et aux Groupements Forestiers de la région**

**CONSIDÉRANT QUE** notre municipalité a constaté au cours des dernières années que la circulation des camions de bois qui circulent sur notre réseau routier municipal provient non seulement des propriétaires de Notre-Dame-de-Ham, mais également des municipalités voisines (Chesterville et Ham-Nord);

**CONSIDÉRANT QUE** nous recevons fréquemment des commentaires de citoyens s'interrogeant sur les transporteurs de bois qui passent dans notre municipalité, causant des bris dans nos chemins dans des temps jugés non appropriés par nous (forte pluie sur plusieurs jours consécutifs ou dégel) ;

**CONSIDÉRANT QUE** notre municipalité désire demander la collaboration des propriétaires et des « Groupements forestiers » situés dans notre région afin les sensibiliser face à cette pratique, de sorte que nous aimerions leur demander de porter une attention à ce que la circulation des camions de bois se LIMITE sur le réseau routier municipal où est situé le propriétaire faisant les travaux, c'est-à-dire que nous leur demandons d'aller rejoindre la route du Ministère des Transports (MTQ) la plus près et ce, afin d'éviter de circuler sur le réseau routier municipal de plusieurs municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** notre municipalité apprécierait grandement la collaboration des différents intervenants puisque la circulation des camions de bois endommage conséquemment notre réseau routier municipal en raison du poids desdits camions ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :



**17-12-18 TRANSFERTS DE POSTE**

Il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par M. Jean-Marie Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire les transferts de poste suivants :

- 2<sup>e</sup> versement entretien chemins privés 30 déc. A même budget 2019
- Diesel au poste surplus
- Location machinerie employé voirie au surplus
- Téléphone usine au poste analyse
- Vidange au surplus

**18-12-18 MAINTIEN DES SERVICES AUX FRANCOPHONES DE L'ONTARIO**

Il est proposé par Mme Roseline Boucher, appuyée par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham appui les francophones de l'Ontario et demande aux différentes instances gouvernementales de faire en sorte de soutenir concrètement ces communautés.

**19-12-18 ACHAT DE LUMIÈRES DE NOEL DÉCORATIVES**

Il est proposé par Mme Roseline Boucher, appuyée par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat de lumières de Noël décoratives pour installer sur le bord des rues au village, au coût d'environ 1 000 \$, budget dégagé du comité de développement et de l'entretien du terrain de jeux.

**Le maire, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.**

Luce Périard, maire

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (20h05).

Accepter sur proposition de M. Michel Roy  
Seconder par M. Jean-Marie Poulin

**En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.**

Luce Périard, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1  
Directrice générale et secrétaire trésorière

Le 15 novembre 2018.

Procès-verbal de la session ajournée du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, jeudi le 15 novembre 2018, à 19 heures, à laquelle sont présents :

Mesdames Roseline Boucher, Nancy Delisle, conseillères  
Messieurs Michel Roy, Jean-Marie Poulin, conseillers  
Formant quorum sous la présidence du maire, Madame Luce Périard

Madame Lise Nolette et Monsieur Jean-Luc Lavigne sont absents.

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

